



FORMATION EN PRÉSENTIEL

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - INDUSTRIE, BÂTIMENT, COMMERCE

Dernière mise à jour le 28/02/2024.

OBJECTIF

Permettre au salarié de contribuer à la mise en oeuvre de la PRAP IBC en proposant des améliorations techniques, organisationnelles et de maîtrise, pour les risques sur lesquels il a possibilité d'agir

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail
- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Etre capable d'effectuer des activités de travail dans le respect des gestes et postures et de la sécurité physique

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription individuelle : possible jusqu'à la veille de l'entrée en formation

Inscription par groupe : au plus tard 15 jours avant l'entrée en formation

Les délais peuvent être allongés dans le cadre de demande de financement

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation théorique et pratique conformément au référentiel INRS

Présence obligatoire sur la totalité de la formation

TAUX D'OBTENTION

100

Tarif

Sur devis

Responsable
pédagogique

Rachel GHYSELEN

Contact

0687738349
conforssec@gmail.com

PRÉ-REQUIS

Aucun

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible à toutes personnes en situation de handicap. La situation sera étudiée en amont afin d'adapter la formation en adéquation avec l'handicap

L'épreuve certificative peut être proposée à l'oral pour les personnes présentant des difficultés à l'expression écrite

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Utilisation de charges inertes pour la manutention et du matériels utilisés en entreprise.

Formateur titulaire du certificat de "formateur PRAP IBC" validé par l'INRS et en cours de validité

ÉQUIVALENCES

Acteur PRAP 2S ALM



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 10 maxi



Durée

14 heures / 2 jour(s)



PROGRAMME

Partie 1 : La prévention

- L'intérêt et les enjeux de la prévention
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

Partie 2 : Les risques

- Le mécanisme d'apparition d'un dommage
- Les principaux risques de son métier et les effets induits

Partie 3 : Le corps humain et les Troubles musculosquelettiques

- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les atteintes à la santé

Partie 4 : Observation et analyse d'une situation de travail

- L'observation et la description de son activité de travail
- Les risques liés à l'activité physique et les causes d'exposition

Partie 5 : Pistes d'améliorations des conditions de travail

- Les besoins en lien avec l'observation et l'analyse
- Les notions d'améliorations techniques, organisationnelles et humaines
- Les principes généraux de prévention

Partie 6 : Principe de sécurité physique et d'économie d'effort

- Le comportement lors d'une manutention en lien avec les PSPEE
- Les aides techniques en lien avec les PSPEE

Retrouvez tous les détails liés à cette certification à l'adresse suivante : www.inrs.fr

EVALUATION CERTIFICATIVE

A partir d'un scénario de travail en lien avec son secteur d'activité professionnel et présentant un ou des risque(s), les stagiaires devront observer et analyser la situation de travail dangereuse. Il sera remis aux stagiaires avec l'outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail. Les candidats disposeront de 40 minutes pour réaliser le travail individuellement.

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
<i>Titulaire d'un certificat de formateur PRAP IBC ou PRAP 2S ALM en cours de validité</i>	Validation certificative et formative Le stagiaire doit être présent pendant toute la durée de la formation et participer à l'ensemble des activités proposées par le formateur	Certificat d'acteur PRAP IBC

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences PRAP IBC